

Procès verbal de décisions du conseil d'U.F.R.

Langues et Civilisations du mardi 19 juin 2018

[en attente de validation en conseil du 2 octobre 2018]

Présents et représentés : ABDELOUAHED Malika, ALAMICHEL Marie-Françoise, BARBULESCO Alain, DELFOUR Christine, DOW William (a donné pouvoir), CLEMENT Océane, DABRIOU Florent, ERGUN Melissa, MORNAT Isabelle, REQUEJO-CARRIÓ Marie-Blanche, ROBEL Gilles (présent puis a donné pouvoir), SERNE Pierre (a donné pouvoir), TROVARELLI Serena.

Absents et excusés : PACINI Xavier, CHAUFFRE Kathleen, DUFAYE Lionel.

Invités : DELAHAYE Claire, LEMOINE Xavier, TERRASSON Claudie, VINCENOT Emmanuel, PERDREAU Maxime, CESTO Gina.

PV du Conseil du 27 mars (vote)

Après la modification d'un terme une modification, le PV est adopté à l'unanimité (contre : 0 abstention : 0 pour : 13).

Modification de maquette Master CI (vote)

E. Vincenot explique qu'il s'agit d'ajouter des 18 heures en début d'année pour mieux accompagner les étudiants étrangers du master, ce sont des cours « atelier d'aide à la traduction » en FLE. L'assemblée échange pour avoir des précisions : savoir quel niveau de français est demandé pour les étudiants étrangers (C1), le nombre d'étudiant.e.s concerné.e.s (5/10).

La modification est adoptée à l'unanimité (contre : 0 abstention : 0 pour : 13)

MCC spécifiques (vote)

L'ensemble des MCC spécifiques sous soumises pour reconduction à l'identique de l'an dernier. En Licence LEA, une ligne est ajoutée cette année « Aucun stage ne sera validé si la convention n'est pas signée par l'enseignant référent des stages avant le début du stage ». Les MCC spécifiques sont adoptées à l'unanimité (contre : 0 abstention : 0 pour : 13)

Calendriers (vote)

S. Trovarelli présente les calendriers. L'assemblée discute des éléments récurrents sur la confection des calendriers : date des jurys, dates des remises de notes, délais trop courts pour corriger. G. Robel souhaiterait organiser ses épreuves CT après les vacances de Noël, mais ce n'est pas possible avec la date de remise de notes du 15 janvier. La discussion porte sur les contraintes qui pèsent sur la confection des calendriers (dates nationales de certains congés en particulier des congés de fin d'année). La semaine 13 est placée en décembre, les deux premières semaines de janvier permettent correction et stages. L'assemblée discute de la date de partiel final que souhaite organiser G. Robel.

X. Lemoine intervient sur les allègements des sessions d'examen des semestres pairs (le plus de CC possible pour répondre aux problèmes des surveillances non assurées), ce dispositif pose des problèmes d'organisation pour : les étudiants en 1/3 temps (le conseil a déjà discuté de la possibilité de transformer la disposition du 1/3 temps en aménagement du sujet, cette transformation n'est pas légale pour les examens) et les AJAC. M. Abdelouahed indique que le panachage CC et examens pose des problèmes, l'organisation en CC ou en CT ne supposant pas la même gestion. En LLCER espagnol il n'y a pas eu de telles difficultés car pas d'étudiant.e.s en 1/3 temps ni d'AJAC.

La question des examens et des surveillances est discutée. Chaque enseignant légalement est tenu de surveiller sa matière mais si l'on veut organiser des examens il faut que tous les collègues s'impliquent. Une gestion plus directive du planning des examens est demandée (avec convocation). Il y a eu cette année un problème de circulation des informations sur les surveillances. S. Trovarelli indique que les examens ont suivi et suivront la même disposition : les épreuves les plus longues à corriger sont placées en début de session.

G. Robel souhaite revenir à la session de rattrapage en septembre pour tou.te.s, ce qui laisse plus de temps aux étudiant.e.s de réviser. Le débat sur la question se tient donc au sein de l'assemblée : il faudrait établir une analyse comparative des taux de réussite entre l'époque où le rattrapage était en juin et l'actualité, il faudrait faire une consultation large sur la question. Le déplacement de la session 2 en juin (sauf pour LEA3 pour des raisons de notes de rapports de stage et contraintes de session sur Apogée) semble répondre à des considérations d'ordre administratives (question du dixième mois de bourse, gestion de la rentrée côté secrétariat), il est rappelé que beaucoup d'étudiants travaillent pendant l'été et que cette décision n'a pas été du seul ressort du secrétariat. I. Mornat indique qu'une analyse comparative est souhaitable mais que l'équipe administrative peine à dégager du temps en dehors des affaires courantes pour cela. Le débat s'oriente sur la question même des examens, lourds dans leur organisation (manque de surveillants, manque de salles), et sur le fond, sur la pertinence de la suprématie de l'évaluation sommative vs. formative.

La discussion s'oriente ensuite sur la fraude au téléphone portable qu'il est bien difficile de d'appréhender. L'assemblée débat sur l'impuissance technique des surveillants à cet égard.

(Annexe 1 : mail ultérieur d'I. Mornat sur les détecteurs de téléphone portable **qui n'a reçu aucune réponse**).

L'ensemble des calendriers est soumis au vote, ils sont adoptés à l'unanimité (contre : 0 abstention : 0 pour : 13)

Annexe 1

De: "isabelle mornat" <isabelle.mornat@u-pem.fr>

À: "Ferial Goulamhousen" <feriel.goulamhousen@u-pem.fr>, "Admincri du CRI" <admincri@u-pem.fr>, "Venceslas Biri" <venceslas.biri@u-pem.fr>

Cc: "Serena Trovarelli" <serena.trovarelli@u-pem.fr>

Envoyé: Jeudi 21 Juin 2018 08:07:44

Objet: DEMANDE D'INFO / Détecteurs de téléphone portable

Bonjour,

je souhaiterais avoir vos retours d'expérience, conseils, avis éclairé sur l'utilisation des détecteurs de portables lors des examens (je ne parle pas des systèmes de brouillage qui sont interdits), de ce type : <http://www.secutec.fr/detecteur-de-telephone-2g-3g-portable.html>

un grand merci pour votre aide,

Isabelle Mornat pour l'UFR Langues et Civilisations